

## **Le Saint-Siège va être évalué par l'organe de monitoring du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**

Strasbourg, 07.04.2011 – Le Saint-Siège (y compris l'Etat de la Cité du Vatican) participera au processus d'évaluation mutuelle de l'organe de monitoring du Conseil de l'Europe, le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ([MONEYVAL](#)).

Faisant suite à la demande du Saint-Siège (incluant l'Etat de la Cité du Vatican), le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une [résolution](#) donnant son accord pour la participation du Saint-Siège (y inclus l'Etat de la Cité du Vatican) au Comité MONEYVAL, avec effet immédiat.

Le Pape Benoît XVI a émis le 30 décembre 2010 une Lettre Apostolique pour « la prévention et la lutte contre les activités illégales dans les domaines financier et monétaire » appliquant également au Saint-Siège la Loi de l'Etat de la Cité du Vatican sur la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent provenant d'activités criminelles et le financement du terrorisme. La Loi est entrée en vigueur le 1er avril 2011.

MONEYVAL va maintenant discuter avec les Autorités du Vatican des modalités d'une visite d'évaluation, en vue d'un examen par MONEYVAL du premier rapport d'évaluation relatif au Saint-Siège, dès que cela sera raisonnablement faisable. Le rapport, après adoption, sera rendu public. Ses conclusions et recommandations feront l'objet de procédures de suivi par MONEYVAL.

Le Saint-Siège est un observateur permanent du Conseil de l'Europe depuis 1970.

\*\*\*

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) est un organe de monitoring du Conseil de l'Europe. Il est chargé de l'évaluation de la conformité avec les normes internationales et européennes pertinentes dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de l'efficacité de la mise en œuvre de ces instruments ; dans ce cadre, il formule des recommandations à l'attention des autorités nationales concernant les améliorations que ces dernières devraient apporter à leurs systèmes.

MONEYVAL évalue actuellement 28 États membres du Conseil de l'Europe (Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Moldova, Monaco, Monténégro, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine" et Ukraine) ainsi qu'un État non-membre (Israël). MONEYVAL est membre associé du Groupe d'action financière (GAFI).